

Conseil d'administration du 16 novembre 2023

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 41

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-23
APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 2 DE L'ANNÉE 2023

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 2 novembre 2023, s'est tenu le 16 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 3 et R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 et par l'arrêté n°52-2023-10-00110 du 19 octobre 2023 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Considérant les tableaux GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, du compte de résultat, du bilan et les annexes annexées à la présente délibération ;

Vu l'analyse du contrôleur budgétaire ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 pour l'année 2023 :

Article 1 :

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 30 ETP et 36,13 ETPT (dont 32,5 ETPT sous plafond et 3,61 ETPT hors plafond)
- 4 191 162 € d'autorisation d'engagement dont
 - 2 242 000 € en personnel
 - 1 238 252 € en fonctionnement
 - 415 678 € en intervention

- 295 232 € en investissement
- 5 003 277 € de crédits de paiement dont
 - 2 242 000 € en personnel
 - 1 204 925 € en fonctionnement
 - 337 526 € en intervention
 - 1 218 826 € en investissement
- 5 019 378 € de prévisions recettes
- 16 101 € de solde budgétaire excédentaire

Article 2 :

Les prévisions comptables suivantes :

- - 428 177 € de résultat patrimonial
- 71 823 € de capacité d'autofinancement
- + 16 644 € de variation de fond de roulement
- + 16 101 € de variation de la trésorerie

Article 3 :

Les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 16 novembre 2023

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

NOTE DE L'ORDONNATEUR

A destination du Conseil d'administration du 16 novembre 2023 après échange avec le Contrôleur Budgétaire Régional le 12 octobre 2023 et présentation au bureau du CA le 25 octobre 2023

Budget rectificatif numéro 2 pour l'année 2023

Plusieurs éléments nécessitent l'élaboration d'un deuxième budget rectificatif pour l'établissement public du Parc national de forêts par rapport au premier budget rectificatif adopté lors du conseil d'administration du 29 juin 2023 :

- L'actualisation des recettes fléchées suite au retour positif des dossiers de candidatures présentées par l'établissement pour obtenir des financements extérieurs.
- L'officialisation du recrutement de 3 chargé.e.s de mission hors plafond à partir de novembre 2023.
- Une correction quant à la capacité d'exécution budgétaire des équipes sur la fin de l'année.

Le conseil d'administration sera amené à délibérer sur les tableaux 1 – 1^{er} cadre, 2, 4 et 6 – 1^{er} cadre. Les autres tableaux de la liasse budgétaire et comptable sont fournis à titre d'information.

1- Autorisation d'emploi

Concernant les ETPT sous plafond, pas de modification par rapport au BI 2023 : les 30 ETP et 32,5 ETPT pour l'année 2023 sont confirmés par la notification des moyens en emplois et en crédits pour l'année 2023 datée du 24 janvier 2023.

Les effectifs sous plafond du Parc national de forêts au 31 décembre 2023 devraient être les suivants :

	Notifié au 31 décembre 2023	Prévisions au 31 décembre 2023
Equivalents temps plein	30	30,30
Equivalents temps plein travaillés	32,5	32,52

L'atterrissage au 31 décembre 2023 devrait être de 30,30 équivalent temps plein.

Aussi, 30,30 agents ETP devraient être présents au Parc national de forêts au 31 décembre 2023 dû au renouvellement du contrat de notre agent d'accueil à 80% courant décembre.

L'atterrissage au 31 décembre 2023 devrait être de 32,52 équivalent temps plein travaillé

Ce dépassement est la conséquence de la nécessité de recruter des renforts (archiviste, chargée d'étude impact ENR sur l'avifaune, binome à l'ouvrier polyvalent en plus des emplois saisonniers en période estivale)

Lors du dialogue de gestion avec la tutelle le 20/10/2023, il a été décidé que compte tenu des consommations en ETP/ETPT à l'échelle de l'inter-parcs, le dépassement des plafonds pour les 4 parcs concernés, dont le PNFor, était accepté.

Collectif des 11 parcs nationaux					
Dotation ETP	Conso prévisionnelle 31/12	Dotation ETPT	Conso prévisionnelle 31/12	Solde ETP	Solde ETPT
800,40	799,53	837,50	837,02	0,87	0,48

Concernant les ETPT hors plafond, le tableau 1 est modifié par la baisse des ETPT relatifs aux CDD hors plafond. **Le hors plafond s'établirait à 3,61 ETPT pour l'année 2023** contre 3,82 annoncés au BR1 2023. Le comité de programmation au titre du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 ayant été programmé le 21 septembre dernier, le recrutement des 3 chargé.e.s de projet a été reporté au 1^{er} novembre 2023. Néanmoins, les ETPT pour les apprentis passent de 2,33 à 2,53 avec l'arrivée d'une apprentie RH dès début novembre pour renforcer l'équipe du secrétariat général.

2- Actualisation des recettes à intégrer pour l'exercice 2023

❖ Recettes globalisées pour 3 533 977 € au BR2 2023, (soit +19 500€ comparativement au BR1 2023).

Cette variation s'explique par une augmentation des avoirs et remboursement perçus : +17 500€

La recette de l'association Nuit des forêts en recette propre globale et non fléchée : + 2 000€

❖ Recettes fléchées pour 1 485 401 € au BR2 2023 (soit +80 859 € comparativement au BR1 2023). Cette variation s'explique par :

- Augmentation de 3 035 € des financements de l'Etat fléchés, à savoir :
 - Attribution de financements supplémentaire dans le cadre du Fonds Vert (30% d'acompte escompté dans les prochains mois) : + 3 035 €
- Augmentation de 82 824 € des autres financements publics fléchés, à savoir :
 - Versement d'une subvention plus importante que prévu par l'EPAGE Sequana pour le projet d'étude des milieux humides du Chatillonnais, dû à un dimensionnement de l'étude plus important : + 1 600€
 - Versement d'une subvention par le CEREMA pour le projet de mise en place d'un GR de Pays sur le territoire du Parc national (30% d'acompte) : +143 152€
 - Non réalisation du projet sur l'observatoire sanitaire, annulation de la subvention devant être perçue du Parc national des Ecrins : -1 000€
 - Perception de 3 subventions de la part de la GMF pour l'accueil de VSC, le déploiement d'une mallette pédagogique et le déploiement d'un parcours d'œuvre d'art à Chateauvillain « La Belle Balade » : + 7 000€
 - Décalage de réalisation des projets subventionnés par la GMF : - 27 000€
 - Diminution de la subvention reçue pour le projet « Belle Balade » par le programme Leader du Pays de Chaumont : -1 028€
 - Décalage du projet de paiement pour services environnementaux d'ilots de sénescence financé par le programme Life Biodiv'Est de la Région Grand Est : - 36 900€
 - Annulation de la recette attendue de la part de l'IGN, due à une annulation du projet : -3 000 €



- Diminution de 5 000 € des recettes propres fléchées, à savoir :
 - Diminution de la subvention du Fonds Eperon : - 3 000 €
 - La recette de l'association Nuit des forêts passée en recette propre globale et non fléchée : - 2 000€

La ventilation est présentée au tableau 2 « autorisations budgétaires » et pour information dans le tableau 3 « tableau des recettes par origine »

Le total des recettes passe d'un budget rectificatif 1 de 4 919 019€ à un BR2 2023 de 5 019 378 € (+ 100 359 €).

3- Postes de dépenses

Le poste Personnel a été affiné pour tenir compte de la réalité des recrutements. Avec 2 242 000 € en AE et en CP, l'enveloppe PERSONNEL représente 64% de la dotation OFB.

La masse salariale prend en compte l'impact des différentes mesures, à savoir :

- La garantie individuelle du pouvoir d'achat 2023 : 6 476 €
- La prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat : 8 824 €
- La revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^e juillet 2023 : 11 250 €

Une diminution des besoins en Allocation pour le retour à l'emploi permet de réduire les autres éléments de dépenses de personnel. Le recrutement d'agents contractuels en quasi-statut sur la fin de l'année fait revoir à la baisse les estimations de contributions employeur au CAS pension pour 2023.

Ainsi en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP), le montant total de l'enveloppe Personnel est diminué de 33 000€ et s'établi à 2 242 000€ au BR2 2023.

Le poste Fonctionnement est modifié par l'actualisation des besoins en autorisation d'engagement (AE) :

- **Fonctionnement de l'établissement :**
 - o Coût de formation pour la référente égalité professionnelle : 900€
- **Communication et Pédagogie :**
 - o Augmentation des moyens pour l'embauche d'un intérimaire pour la réalisation de vidéo de communication : + 9000€
 - o Ajustement à la baisse des coûts pour plusieurs projets désormais terminés (programme d'animations, achats de photos, édition d'un guide de randonnée, mise en œuvre d'exposition, réalisation d'évènements, annulation des frais pour l'éducation à l'environnement, édition de la carte touristique, organisation d'évènement de communication interne) : - 10 626 €
 - o Augmentation des besoins d'impression des documents officiels du Parc (Charte, Plan de gestion de la Réserve intégrale, Mémo Charte, Plaquette institutionnelle ...) : + 1 500 €
 - o Augmentation des besoins d'insertion dans la presse : + 1 570 €
 - o Augmentation des besoins sur la création du livret pédagogique : + 1 500€
 - o Augmentation des besoins pour le festival Nuit des Forêts pour correspondre aux coûts réels de l'évènement : + 4 500€
 - o Augmentation des besoins sur la campagne de communication : + 1000€
- **Economie et Transition écologique :**
 - o Agroécologie : - 18 350 € du à l'annulation du projet Transferme sur les problématiques de transmission des exploitations agricoles ; le décalage du projet sur la typologie des prairies du Parc national par un accord de financement tardif du programme FEDER BFC ; l'ajustement des frais pour certains projets (Concours des prairies fleuries, démarche Paturajust, lancement d'une association foncière pastorale) ; la mise en place d'un projet étudiant en partenariat avec Agrosup Dijon sur les modèles agricoles



- o du territoire ;
 - o Conseil et accompagnement des acteurs : + 450€ du à un ajustement sur les frais de déplacement nécessaires ;
 - o Coopération territoriale : - 3 582€ par ajustement des frais sur les différents évènements et annulation du budget prévu pour aider à la réalisation des règlements locaux de publicité pour les communes ;
 - o Développement économique : - 4 854 € par ajustement des frais sur le séminaire Greentech et sur le déploiement de la stratégie « Biomimétisme » du Parc national ;
 - o Infrastructure d'accueil : - 7 910€ avec le décalage du projet du guide du mobilier urbain à 2024 et l'ajustement des frais au réel sur plusieurs structures d'accueil (Marais des Brosses ; Maison de Sainte Ruffine ; abris des portes de cœur)
 - o Annulation de la formation à destination des membres du CESC : - 4 000€
 - o Tourisme durable : + 27 375€ avec le début des dépenses liées à la mise en place du GR de Pays après l'accord de subvention du CEREMA ; l'ajustement des frais liés à l'édition du guide du Routard ; l'ajustement des frais du à l'organisation de l'Educ Tour.
- **Connaissance et patrimoines :**
- o Conseil et accompagnement des acteurs : -50 € avec l'annulation de la formation en archéologie mais l'augmentation des frais de déplacement sur l'accompagnement des projets scientifiques et l'accompagnement à l'interprétation des patrimoines paysagers ;
 - o Etudes naturalistes : - 25 210€ principalement du au report de l'étude sur les marais tuffeux à 2024 et la diminution des besoins sur l'étude du Damier du frêne, le déploiement des ABC 2022 et les études sur les chiroptères ;
 - o Gestion des données : + 530 € par ajustement des frais nécessaires au déploiement de Géotreck et l'annulation des frais de déplacement ;
 - o Projets de restauration et de gestion des milieux : + 621 € avec une augmentation des frais de déplacement sur la pollution lumineuse, l'ajustement à la baisse des frais pour les conventions de gestion Natura 2000 et l'augmentation des frais pour les études sur les lisières et les bords de route ;
 - o Infrastructures d'accueil : + 18 948€ avec le début des dépenses liés à l'accord de subvention Fond Vert pour les portes de cœur d'Arc, Auberive, Chatillon et Chalmessin.
 - o Management : - 850€ par ajustement des frais nécessaires aux déplacements des membres du Conseil Scientifique ;
 - o Projets culturels : - 13 215€ avec le décalage de l'édition du guide du patrimoine bâti à 2024 ; l'annulation du projet de valorisation des travaux archéologiques réalisés dans le cadre du LIDAR et la requalification des dépenses liées à la Belle Balade en dépense d'intervention.
- **Gestion et protection du territoire :**
- o Chasse et partage de l'espace : - 34 906€ avec décalage en 2024 du projet de Contrat de transition cynégétique ainsi que du guide des usagers ; diminution des frais nécessaires à la mise en place des zones de quiétude ; annulation des frais de déplacement sur le projet cynégétique ;
 - o Equipements et surveillance : + 2 844 € pour des frais d'accessoires pour l'utilisation des vélos électriques ;
 - o Etudes naturalistes : - 2 300€ avec ajustement de l'enveloppe pour le suivi des grands prédateurs par piège photo ;
 - o Management : + 726€ par ajustement des frais de déplacement ;
 - o Régulation et suivi scientifique en Réserve intégrale : - 300€ par ajustement aux frais réels des frais de déplacement
- **Direction :**
- o Provisionnement pour un stagiaire sur la question du loup : + 1200€
 - o Report de l'étude sur l'acceptation sociale des éoliennes : - 6000€
 - o Diminution du budget nécessaire pour les développements techniques du logiciel EVA : -2 800€
 - o Accroissement des frais de déplacement sur le suivi évaluation : + 100€
 - o Annulation des frais de déplacement relatif au Mécénat GMF : - 500€



En AE : le montant total de l'enveloppe Fonctionnement passe d'un budget rectificatif 1 de 1 315 726 € à un **BR2 2023 de 1 238 252 €(- 77 475€)**

L'actualisation des besoins en crédits de paiement :

- **Fonctionnement de l'Etablissement :**

Il s'agit essentiellement de restes à payer dus à des engagements sur le dernier trimestre 2023 payés sur le premier trimestre 2024 :

- o Fluides (ajustement des coûts face à notre consommation réelle) : - 60 000 €
- o Formation et marché habillement : - 16 000 €
- o Fournitures et petits matériels : -23 000 €
- o Etude programmatique sur la maison de l'eau à Aigney le Duc = -20 000 €
- o Prestation de ménage : -12 000 €
- o Prestations informatiques : - 8 100 €

- **Communication et Pédagogie :**

- o Augmentation des moyens pour l'embauche d'un intérimaire pour la réalisation de vidéo de communication : + 9000€
- o Ajustement à la baisse des coûts pour plusieurs projets désormais terminés (programme d'animations, achats de photos, édition d'un guide de randonnée, mise en œuvre d'exposition, réalisation d'évènements, annulation des frais pour l'éducation à l'environnement, édition de la carte touristique, organisation d'évènement de communication interne) : - 10 626 €
- o Augmentation des besoins d'impression des documents officiels du Parc (Charte, Plan de gestion de la Réserve intégrale, Mémo Charte, Plaquette institutionnelle ...) : + 1 500 €
- o Augmentation des besoins d'insertion dans la presse : + 1 570 €
- o Augmentation des besoins sur la création du livret pédagogique : + 1 500€
- o Augmentation des besoins pour le festival Nuit des Forêts pour correspondre aux coûts réels de l'évènement : + 4 500€

- **Economie et Transition écologique :**

- o Agroécologie : - 28 350 € du à l'annulation du projet Transferme sur les problématiques de transmission des exploitations agricoles ; le décalage du projet sur la typologie des prairies du Parc national par un accord de financement tardif du programme FEDER BFC ; l'ajustement des frais pour certains projets (Concours des prairies fleuries, démarche Paturajust, lancement d'une association foncière pastorale) ; la mise en place d'un projet étudiant en partenariat avec Agrosup Dijon sur les modèles agricoles du territoire ;
- o Conseil et accompagnement des acteurs : + 450€ du à un ajustement sur les frais de déplacement nécessaires ;
- o Coopération territoriale : - 3 282€ par ajustement des frais sur les différents évènements et annulation du budget prévu pour aider à la réalisation des règlements locaux de publicité pour les communes ;
- o Développement économique : - 4 854 € par ajustement des frais sur le séminaire Greentech et sur le déploiement de la stratégie « Biomimétisme » du Parc national ;
- o Infrastructure d'accueil : - 7 072€ avec le décalage du projet du guide du mobilier urbain à 2024 et l'ajustement des frais au réel sur plusieurs structures d'accueil (Marais des Brosses ; Maison de Sainte Ruffine ; Abris des portes de cœur)
- o Annulation de la formation à destination des membres du CESC : - 4 000€
- o Tourisme durable : + 48 207€ avec le début des dépenses liées à la mise en place du GR de Pays après l'accord de subvention du CEREMA ; le report des crédits de paiement pour l'édition du guide du Routard ; l'ajustement des frais du à l'organisation de l'Educ Tour.

- **Connaissance et patrimoines :**

- o Conseil et accompagnement des acteurs : -50 € avec l'annulation de la formation en archéologie mais l'augmentation des frais de déplacement sur l'accompagnement des projets scientifiques et l'accompagnement à l'interprétation des patrimoines

- o paysagers ;
 - o Etudes naturalistes : - 50 335€ principalement du au report de l'étude sur les marais tuffeux à 2024 et la diminution des besoins sur l'étude du Damier du frêne, le déploiement des ABC 2022 et les études sur les chiroptères. Il y a également un décalage du paiement pour les études sur le Sabot de Vénus et les Milieux humides du Chatillonnais dû à un retard dans la réalisation ;
 - o Gestion des données : + 530 € par ajustement des frais nécessaires au déploiement de Géotreck et l'annulation des frais de déplacement ;
 - o Projets de restauration et de gestion des milieux : - 10 801 € avec une augmentation des frais de déplacement sur la pollution lumineuse, l'ajustement à la baisse des frais pour les conventions de gestion Natura 2000 et le décalage du paiement pour les études sur les lisières et les bords de route ;
 - o Infrastructures d'accueil : + 17 163€ avec le début des dépenses liés à l'accord de subvention Fond Vert pour les portes de cœur d'Arc, Auberive, Chatillon et Chalmessin.
 - o Management : - 850€ par ajustement des frais nécessaires aux déplacements des membres du Conseil Scientifique ;
 - o Projets culturels : - 17 535€ avec le décalage de l'édition du guide du patrimoine bâti à 2024 ; l'annulation du projet de valorisation des travaux archéologiques réalisés dans le cadre du LIDAR et la requalification des dépenses liées à la Belle Balade en dépense d'intervention.
- **Gestion et protection du territoire :**
- o Chasse et partage de l'espace : - 34 906€ avec décalage en 2024 du projet de Contrat de transition cynégétique ainsi que du guide des usagers ; diminution des frais nécessaires à la mise en place des zones de quiétude ; annulation des frais de déplacement sur le projet cynégétique ;
 - o Equipements et surveillance : + 2 844 € pour des frais d'accessoires pour l'utilisation des vélos électriques ;
 - o Etudes naturalistes : - 2 300€ avec ajustement de l'enveloppe pour le suivi des grands prédateurs par piège photo ;
 - o Management : + 726€ par ajustement des frais de déplacement ;
 - o Régulation et suivi scientifique en Réserve intégrale : - 300€ par ajustement aux frais réels des frais de déplacement
- **Direction :**
- o Provisionnement pour un stagiaire sur la question du loup : + 1200€
 - o Report de l'étude sur l'acceptation sociale des éoliennes : - 6000€
 - o Diminution du budget nécessaire pour les développements techniques du logiciel EVA : -2 800€
 - o Accroissement des frais de déplacement sur le suivi évaluation : + 100€
 - o Annulation des frais de déplacement relatif au Mécénat GMF : - 500€
 - o Report des crédits de paiement pour l'édition d'un livre sur la Faune du Parc national : - 15 000€

En CP : le montant total de l'enveloppe Fonctionnement passe d'un budget rectificatif 1 de 1 574 186 € à un **BR2 2023 de 1 204 925 € (- 369 261€)**

Le poste Intervention comprend les crédits nécessaires au paiement des subventions.

L'établissement procède à la fermeture de crédit en autorisation d'engagement :

- **Connaissances et Patrimoines :**
 - o Annulation d'un projet d'accompagnement sur l'archéologie : - 1000€
 - o Ajustement des subventions nécessaires sur la création culturelle : - 1000€
 - o Requalification des dépenses de fonctionnement en dépense d'intervention pour la Belle Balade : + 8500€

- **Economie et Transition écologique :**
 - o Diminution du versement de la subvention pour les chambres d'agriculture par une diminution du travail réalisé : - 18 442€
 - o Annulation de la subvention à destination d'un conservatoire de l'abeille noire due à une non réalisation du projet : - 2 000€
- **Gestion et protection du territoire :**
 - o Décalage des subventions lié au projet Life Biodiv'Est pour la mise en place d'ilots de sénescence : - 41 000€
 - o Ajustement aux frais réels de la subvention versée à l'association des chasseurs de la Haute-Marne : - 2 522€

Le montant total en **AE** passe de 473 143 € à **415 678 €(-57 464 €) au BR2 2023.**

L'établissement procède également à des fermetures de crédits de paiement :

- **Connaissances et Patrimoines :**
 - o Annulation d'un projet d'accompagnement sur l'archéologie : -1 000€
 - o Ajustement des subventions nécessaires sur la création culturelle : -1 000€
 - o Requalification des dépenses de fonctionnement en dépense d'intervention pour la Belle Balade : +8 500€
 - o Ajustement des subventions versées aux frais réellement engagés par les prestataires sur la gestion et la restauration des milieux : -6 391€
 - o Diminution des frais sur l'infrastructure de la Tuffière d'Amorey : -9 000€
- **Direction :**
 - o Décalage du versement de la subvention GMF par non finalisation des projets : -27 000€
- **Economie et Transition écologique :**
 - o Diminution du versement de la subvention pour les chambres d'agriculture par une diminution du travail réalisé : -18 442€
 - o Annulation de la subvention à destination d'un conservatoire de l'abeille noire due à une non réalisation du projet : -2 000€
 - o Glissement du paiement de la subvention pour la mise en place d'un Règlement Local de Publicité réalisé en 2022 : +10 000€
 - o Paiement des subventions liés à l'appel à projet 2023 en 2024 ce qui entraîne une annulation des crédits de paiement prévu : - 243 000€
- **Gestion et protection du territoire :**
 - o Décalage des subventions lié au projet Life Biodiv'Est pour la mise en place d'ilots de sénescence : - 41 000€
 - o Ajustement aux frais réels de la subvention versée à l'association des chasseurs de la Haute-Marne : - 2 522€

Le montant total en **CP** passe de 670 381 € à **337 526 €(-332 855 €) au BR2 2023.**

Le poste Investissement est modifié par l'actualisation des besoins en autorisations d'engagement notamment dus au glissement de calendrier de certaines acquisitions initialement prévues en 2023 et à l'obtention de financements extérieurs :

- **Etablissement :**
 - o La mise en place de volets dans le cadre de la réduction de la consommation énergétique a été reportée à 2024, notre propriétaire bailleur ayant décidé de refaire la façade : -50 000€



- **Economie et Transition écologique :**
 - o Agroécologie : surcoût lié à une plantation infructueuse : +3 000 €;
 - o Développement économique : surcoût lié à l'achat des meubles pour la boutique : +1 635€;
 - o Infrastructures d'accueil : non utilisation du budget restant pour la signalisation routière : -2 000€;
 - o Tourisme durable : glissement à 2024 de certains investissements liés au Tour équestre, notamment dû à une notification tardive des financements : -215 100€.

- **Connaissance et patrimoines :**
 - o Etudes naturalistes : non achat du matériel pour l'étude de l'avifaune : -5 000€;
 - o Infrastructures d'accueil : glissement à 2024 de certains investissements liés à l'interprétation des portes de cœurs, notamment dû à une notification tardive des financements : -188 659€.

- **Gestion et protection du territoire :**
 - o Décalage à 2024 des achats de véhicules pour les gardes moniteurs du à une mise en attente du dossier à la DREAL : - 113 000€;
 - o Décalage à 2024 du projet d'application sur le partage de l'espace, dû à des difficultés de personnel sur les thématiques Chasse : - 20 000€;
 - o Coûts moindres pour l'achat de matériel pour l'observatoire des forêts : - 296€;
 - o Achats de matériels pour la pesée des animaux lors des actions de régulation en réserve intégrale : + 2 056€.

En AE : les dépenses d'investissement passent de 882 596 € au budget rectificatif 1 à **295 232 €(-587 364€) au BR2 2023.**

L'actualisation des besoins en crédits de paiement :

- **Fonctionnement général de l'établissement :**
 - o Report et restes à payer relatifs aux travaux pour réduire la consommation énergétique des bâtiments : - 20 000 €

- **Economie et Transition écologique :**
 - o Agroécologie : +1 606€ par ajustement des coûts sur les différentes plantations liées à la trame verte et bleue.
 - o Développement économique : surcoût lié à l'achat des meubles pour la boutique : + 1 635€
 - o Infrastructures d'accueil : + 1426€
 - Prise en compte des restes à payer sur les Abris de portes de coeur : -9 426€
 - Ajustement des coûts réels sur l'aménagement du Marais des Brosses : -6 000€
 - Ajustement des coûts sur la signalétique routière : -2 000€
 - o Tourisme durable : glissement à 2024 de certains investissements liés au Tour équestre, notamment dû à une notification tardive des financements : - 286 674€

- **Connaissance et patrimoine :**
 - o Etudes naturalistes : non achat du matériel pour l'étude de l'avifaune : - 5 000€;
 - o Gestion et restauration de milieux : ajustement des coûts sur les projets de restauration de pelouse : -134€;
 - o Infrastructures d'accueil :
 - Glissement à 2024 de certains investissements liés à l'interprétation des portes de cœurs, notamment dû à une notification tardive des financements : -220 360€
 - Ajustement des coûts pour les infrastructures de la Tuffière de Rouvre : -2 000€
 - Non réalisation d'une partie du travail d'interprétation sur la porte de



Chalmessin : -1 800€

- **Gestion et protection du territoire :**

- o Décalage à 2024 des achats de véhicules pour les gardes moniteurs du à une mise en attente du dossier à la DREAL : - 113 000€;
- o Décalage à 2024 du projet d'application sur le partage de l'espace, dû à des difficultés de personnel sur les thématiques Chasse : -20 000€;
- o Coûts moindres pour l'achat de matériel pour l'observatoire des forêts : - 296€;
- o Achats de matériels pour la pesée des animaux lors des actions de régulation en réserve intégrale : + 2 056€.

En CP : les dépenses d'investissement passent de 1 881 367 € au budget rectificatif 1 à **1 218 826 € (- 662 541 €) au BR2 2023.**

Dans le cadre du Plan France Relance, les opérations initiées et engagées les années antérieures à 2023 non achevées à ce jour, le seront pour le 31 décembre 2023. Les restes à payer correspondants s'élèvent ainsi à 821 558 €, toutes enveloppes confondues (Tableau 8_Plan de relance).

Il est à noter des retraits d'engagement à fin septembre 2023 de 65 410 €. 70% de ces annulations concernent l'enveloppe d'investissement au titre des modifications de programme des travaux du siège, acté par les décomptes généraux définitifs des entreprises (Tableau 2_Données complémentaires). Pour mémoire, ces sommes ont été engagées par ailleurs l'année passée pour poursuivre les travaux d'aménagement des locaux, des finitions et certains imprévus n'ayant pu être réalisés dans le cadre des marchés initiaux

Ainsi comme l'indique le tableau 2 « autorisations budgétaires », les variations des enveloppes de Personnel, de Fonctionnement, Intervention et Investissement entraînent au total une **fermeture d'AE au BR2 2023 pour 755 303 € et une fermeture de CP pour 1 397 657 €**

4- Solde budgétaire

Le solde déficitaire au premier budget rectificatif (- 1 481 915 €) devient **un solde bénéficiaire au BR2 2023 avec un impact positif sur la trésorerie de l'établissement de + 16 101 €**

Cette variation s'explique notamment par :

- Des investissements reportés à 2024 pour lesquels l'établissement avait obtenu les financements préalablement ;
- L'arrivée d'acompte important pour des opérations qui se réaliseront en 2024 : Fonds Verts (+185 257 €), CEREMA (+143 152 €), Régulation en réserve intégrale (+ 81 000 €)

5- Prélèvement de trésorerie

Cette même somme est donc ajoutée à la trésorerie de l'établissement qui s'élève en début d'exercice à 2 269 756 euros (CF 2022) et sera à un niveau final prévisionnel de **2 285 857,20 €, soit 217 jours de fonctionnement.**

La trésorerie au 31 décembre sera suffisante pour assurer la rémunération du personnel de l'établissement en janvier et février 2024 et les dépenses de fonctionnement du parc ainsi que le décaissement des factures parvenues dans le courant du moins de décembre et donc non payées sur l'exercice 2023. Cette trésorerie permet d'attendre le versement de la dotation globale de fonctionnement, exécuté par l'OFB et programmé courant février 2024.

Le niveau des restes à payer en fin d'exercice 2023 est évalué à 1 025 419 €.

6- Les grands ratios en comptabilité générale

La situation patrimoniale reprise au Tableau 6 est la suivante :

Les réalisations globales en produits pour l'exercice 2023 sont estimées à **3 856 274 €, soit - 68 775€**



qu'initialement prévu au BR1 2023. Les variations sont les suivantes :

- **Subvention de l'Etat : - 25 947 €** due à la diminution du prorata du dernier versement du dispositif France Relance dédié à l'enveloppe Intervention.

- **Autres subventions : - 60 328 €**
 - GMF – CIN – Annulation du projet : - 20 000 €
 - GMF – Action sur Val d'Esnoys – glissement du calendrier : 7 000 €
 - Région GE - Programme Life Biodiv'Est – glissement du calendrier : - 36 900 €
 - PNEcrins - Observatoire sanitaire – non réalisation du projet : - 1 000 €
 - IGN - Projet ACCESSFOR (accessibilité ressources) – annulation du projet : - 3 000€
 - Diminution de la subvention LEADER dans le cadre de la « Belle Balade » : - 1 028 €
 - Compensé par le versement d'une subvention plus importante par l'EPAGE Sequana pour les études portant sur les milieux humides du Chatillonnais : + 1 600€
 - Nouveaux projets soutenus par le mécénat GMF : + 7 000 €

- **Autres produits : + 17 500 €**
 - Augmentation des remboursements divers : avoirs, remboursement d'assurance, etc.

Les réalisations globales en charges pour l'exercice 2023 s'élèvent à **4 282 451 € au BR2 2023** pour 5 019 567 € au BR1 2023 (soit une diminution de – 735 116 €, expliquée précédemment):

- **Charges de personnel : 2 102 954 €** dont 215 000 € de charges de pensions civiles
- **Charges de fonctionnement : 1 843 971 €** dont une estimation de 500 000 € de dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que 140 000 € de taxes sur les salaires.
- **Charges d'intervention : 337 526 €**

Compte tenu des réalisations en produits et en charges, il serait constaté pour 2023 un **résultat déficitaire d'un montant de 428 177 €**, moins important que celui évalué au BR1 2023 pour 1 094 518 €.

Capacité d'autofinancement

En fin d'exercice, au vu du résultat et des opérations d'ordre escomptés, on constate une capacité d'autofinancement pour l'établissement à hauteur de **71 823 €**. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des ressources internes (recettes – dépenses) dégagés par l'établissement durant l'exercice pour l'ensemble de son exploitation (résultat prévisionnel de l'exercice, dotations aux amortissements et aux provisions, reprises sur amortissements) qu'elle peut destiner à son autofinancement. La CAF permet la réalisation d'investissements pour l'établissement.

Les réalisations globales en ressources pour l'exercice 2023 s'élèvent à **1 235 470 € au BR2 2023** (- 183 680,20 €). Les variations sont les suivantes :

- **Financement de l'actif par l'Etat : -395 655,20 €**
Compte tenu de l'avancée des projets, contrairement à ce qu'il avait pu être envisagé au moment du BR1 2023, il ne sera pas possible d'obtenir d'autres versements du Fonds vert.



- **Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat : + 140 152 €**
 - Versement du 1^e acompte du Cerema : + 143 152 €
 - Diminution de la subvention versée par le Fonds Eperon : - 3 000 €

Compte tenu des réalisations en ressources et en emplois, il serait constaté pour l'exercice 2023 une **augmentation du fonds de roulement de 16 644 €**

Fonds de roulement

Le fonds de roulement brut de l'établissement constaté au 31 décembre 2023 serait de **2 116 588 €** et correspond à 201 jours de fonctionnement.

L'augmentation du fonds de roulement par rapport à ce qui avait été estimé au BR1 2023 s'explique par :

- Des reports de projets à 2024 ;
- Des acomptes de trésorerie sur des projets dont les premiers paiements se feront sur 2024.

		CAF : 71 823 €
	Investissement : 1 218 826 €	Financement de l'actif par l'état : 993 495 € <ul style="list-style-type: none"> - France Relance - Fonds Vert - Subvention d'investissement ministériel
Fonds de roulement au 31/12/2022 : 2 099 944 €	Remboursement des dettes financières : 0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat : 170 152 € <ul style="list-style-type: none"> - Cerema - Fonds Eperon
Fonds de roulement au 31/12/2023 : 2 116 588 €		Autres ressources : 0 Augmentation des dettes financières : 0

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2023 est négatif et s'élèverait à **- 169 269 €**

Dressé le 22 octobre 2023
Le Directeur du Parc national de forêts

Philippe Puydarrieux

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	32,52	3,61	36,13
Rappel du plafond d'emploi prénotifié/notifié par le responsable de programme (ETPT)	32,5		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond prénotifié/notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	32,52	2 169 996	3,61	72 004	36,13	2 242 000
1 - TITULAIRES	12,23	988 730	0	0	12,23	988 730
2 – CONTRACTUELS	20,29	1 076 067	1,08	43 980	21,37	1 120 047
* Contractuels de droit public	16,39	901 235	0	0	16,39	901 235
Contractuels quasi-statut :	16,39	901 235	0	0	16,39	901 235
øCDI	2,8	195 915			2,8	195 915
øCDD	13,59	705 320			13,59	705 320
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	0
Autres contractuels de droit public	3,9	174 832	1,08	43 980	4,98	218 812
øCDI		0			0	0
øCDD	3,9	174 832	1,08	43 980	4,98	218 812
3 a) - CONTRATS AIDES					0	0
3 b) – APPRENTIS			2,53	28 024	2,53	28 024
3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)					0	0
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		105 199		0		105 199
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		24 910				24 910
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		67 550				67 550
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, impôts et taxes associés)		12 739				12 739
Ligne d'ajustement						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (MAD SORTANTES)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME		
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME		

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	ETPT	Dépenses de fonctionnement (*)
EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (4 + 5)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME		
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
	Montants								Montants				
	AE				CP				CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023	
	CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023	CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023					
Personnel	1 851 708,90	2 275 000,00	-33 000,00	2 242 000,00	1 851 708,90	2 275 000,00	-33 000,00	2 242 000,00	3 514 268,37	3 514 477,00	19 500,00	3 533 977,00	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	192 982,35	235 000,00	-20 000,00	215 000,00	192 982,35	235 000,00	-20 000,00	215 000,00	3 489 673,00	3 479 397,00	0,00	3 479 397,00	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
Fonctionnement	1 037 889,24	1 315 726,00	-77 474,00	1 238 252,00	839 055,96	1 574 186,00	-369 261,00	1 204 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
									0,00	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
									0,00	0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
Intervention	386 347,88	473 143,00	-57 465,00	415 678,00	524 182,60	670 381,00	-332 855,00	337 526,00	24 595,37	35 080,00	19 500,00	54 580,00	Recettes propres
Investissement	1 604 537,17	882 596,00	-587 364,00	295 232,00	1 125 831,63	1 881 367,00	-662 541,00	1 218 826,00	1 311 513,78	1 404 542,00	80 859,00	1 485 401,00	Recettes fléchées*
									1 201 575,38	1 103 014,00	3 035,00	1 106 049,00	Financements de l'Etat fléchés
									21 800,00	188 528,00	82 824,00	271 352,00	Autres financements publics fléchés
									88 138,40	113 000,00	-5 000,00	108 000,00	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	4 880 483,19	4 946 465,00	-755 303,00	4 191 162,00	4 340 779,09	6 400 934,00	-1 397 657,00	5 003 277,00	4 825 782,15	4 919 019,00	100 359,00	5 019 378,00	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					485 003,06	0,00	16 101,00	16 101,00	0,00	1 481 915,00	-1 481 915,00	0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

BR 2023 - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2022 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2023 (4)	CP 2023 sur AE antérieures à 2023 (5)	CP 2023 sur AE 2023 (6)	Total CP 2023 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2023 (8) = (3) + (4) - (7)
Fonctionnement hors personnel	529 206	13 307	515 899	1 238 252	227 347	977 578	1 204 925	549 226
Intervention	223 261	6 135	217 126	415 678	164 897	172 629	337 526	295 278
Investissement	1 150 477	45 968	1 104 509	295 232	967 884	250 942	1 218 826	180 915
Total	1 902 944	65 410	1 837 534	1 949 162	1 360 128	1 401 149	2 761 277	1 025 419

A minima remplir les colonnes en jaune.

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	186 361	186 361	130 769	124 048	2 000	2 000	17 904	22 604	337 034	335 013
1-1 Acquisition de connaissances	78 621	78 621	129 269	122 548	2 000	2 000	17 904	22 604	227 794	225 773
1-2 Administration et diffusion des connaissances	78 621	78 621	-	-	-	-	-	-	78 621	78 621
1-3 Contribution à des programmes de recherche	29 119	29 119	1 500	1 500	-	-	-	-	30 619	30 619
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	237 850	237 850	22 649	50 294	25 937	142 224	3 000	204 299	289 436	634 667
2-1 Surveillance du territoire et des usages	173 788	173 788	18 544	18 544	-	-	-	200 625	192 332	392 957
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	29 119	29 119	4 105	31 750	24 937	141 224	3 000	3 674	61 161	205 766
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	34 943	34 943	-	-	1 000	1 000	-	-	35 943	35 943
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	392 457	392 457	281 314	196 096	125 242	135 242	159 056	274 643	958 068	998 437
3-1 Agriculture	75 710	75 710	31 482	17 252	14 764	14 764	3 000	117 895	124 956	225 620
3-2 Sylviculture	99 005	99 005	-	-	-	-	-	-	99 005	99 005
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	23 295	23 295	163 757	95 267	-	-	154 000	152 292	341 052	270 854
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	17 471	17 471	39 800	40 760	72 478	72 478	2 056	-	131 805	132 765
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	64 062	64 062	550	550	-	10 000	-	2 400	64 612	77 012
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux	52 414	52 414	13 983	19 813	38 000	38 000	-	-	104 397	110 227
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	31 381	31 381	20 500	22 454	-	-	-	-	51 881	53 835
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	29 119	29 119	11 242	-	-	-	-	-	40 361	29 119
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	548 801	548 801	293 927	378 059	19 500	26 621	51 576	544 192	913 804	1 497 672
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - public scolaire	133 564	133 564	20 575	37 921	-	-	-	-	154 139	171 485
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - tous publics	183 450	183 450	21 810	19 410	11 000	11 461	-	-	216 260	214 321
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	118 223	118 223	32 158	86 114	8 500	14 160	43 941	536 557	202 822	755 054
4-4 Outils de communication de l'EPNN	113 564	113 564	219 384	234 614	-	1 000	7 635	7 635	340 583	356 813
5 Piloter la politique du Parc national	174 715	174 715	10 784	11 564	-	-	-	-	185 499	186 279
5-1 Animation et évaluation de la charte	104 829	104 829	7 284	11 064	-	-	-	-	112 113	115 893
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	40 767	40 767	500	500	-	-	-	-	41 267	41 267
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	29 119	29 119	3 000	-	-	-	-	-	32 119	29 119
6 Gérer l'établissement public	701 816	701 816	498 808	444 864	243 000	31 440	63 696	173 089	1 507 320	1 351 209
6-1 Management général	141 320	141 320	31 031	38 031	-	-	-	-	172 351	179 351
6-2 Gestion financière	75 816	75 816	952	952	243 000	31 440	-	-	319 768	108 208
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	148 507	148 507	262 933	202 617	-	-	42 851	60 708	454 291	411 832
6-4 Gestion des ressources humaines	223 773	223 773	46 495	35 287	-	-	-	-	270 268	259 060
6-5 Immobilier / logistique	112 400	112 400	157 397	167 977	-	-	20 845	112 381	290 642	392 758
TOTAL	2 242 000	2 242 000	1 238 252	1 204 925	415 678	337 526	295 232	1 218 826	4 191 162	5 003 277

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B 16 100,89

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
ETAT - Contribution OFB	3 479 397,00								3 479 397,00
ETAT - Crédit sur P113 pour investissement						345 040,00			345 040,00
ETAT - Fonds Vert (avance 30% de 617526 €)						185 255,00			185 255,00
ETAT - plan de relance crédits (solde)						575 754,00			575 754,00
OFB - ABC 2022							18 400,00		18 400,00
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - Inventaire milieux humides							25 600,00		25 600,00
LEADER Pays de Chaumont - Belle Balade							27 072,00		27 072,00
GMF - Subvention Services civiques							700,00		700,00
GMF - Opération Cartels accessibles pour la Belle Balade (Conv OFB2023-403)							3 300,00		3 300,00
GMF - Acompte sur opération Malette pédagogique sur le PNFor (Conv OFB2023-403) (30% de 10 k€)							3 000,00		3 000,00
GMF - Acompte + Solde sur DAS 2021-004 (100% 20 k€)							0,00		0,00
GMF - Solde sur DAS 2022-032 (70% 10 k€)							0,00		0,00
Région GE - Programme Life Biodiv'Est							0,00		0,00
PNEcrins - Observatoire sanitaire							0,00		0,00
IGN - Projet ACCESSFOR (accessibilité ressources)							0,00		0,00
DRAAF BFC - MAEC							5 662,00		5 662,00
DRAAF GE - MAEC							44 466,00		44 466,00
CEREMA - AAP Sentier de nature							143 152,00		143 152,00
FONDS EPERON - Mise en place des Boucles du cœur								27 000,00	27 000,00
REGULATION - Recettes perçues dans le cadre de la DSP Régulation								81 000,00	81 000,00
NUITS DES FORETS - Subvention versée par l'association					2 000,00				2 000,00
EEDD - Prestations payantes					8 180,00				8 180,00
ESPRIT PARC NATIONAL - Redevances					3 900,00				3 900,00
BOUTIQUE - Ventes					10 000,00				10 000,00
LOYERS - Hébergement services civiques					2 500,00				2 500,00
Remboursements divers (avoirs, IJSS, etc)					28 000,00				28 000,00
TOTAL	3 479 397,00	0,00	0,00	0,00	54 580,00	1 106 049,00	271 352,00	108 000,00	5 019 378,00

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C -

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023		CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	1 481 915,00	-1 481 915,00	0,00		485 003,06	0,00	16 101,00	16 101,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>			0,00					0,00		<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>			0,00					0,00		<i>dont Budget annexe (CBN Porquerolles)</i>
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;			0,00					0,00		Nouveaux emprunts (capital) (b2) ;
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;			0,00					0,00		Remboursements de prêts (capital) (b2) ;
Dépôts et cautionnements (b1)			0,00					0,00		Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**			0,00	0,00				0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	6 154,68		0,00			7 999,36		0,00	0,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	6 154,68	1 481 915,00	-1 481 915,00	0,00		493 002,42	0,00	16 101,00	16 101,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	486 847,74	0,00	16 101,00	16 101,00		0,00	1 481 915,00	-1 481 915,00	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>135 156,58</i>		104 892,50	<i>104 892,50</i>			<i>868 173,00</i>	-868 173,00	<i>0,00</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>351 691,16</i>		0,00	<i>0,00</i>			<i>613 742,00</i>	-524 950,50	<i>88 791,50</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	493 002,42	1 481 915,00	-1 465 814,00	16 101,00		493 002,42	1 481 915,00	-1 465 814,00	16 101,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRÉ

Opérations ou regroupement d'opérations de même	Comptes	Libellé	Débit (c1) CF 2022	Débit (c1) BI 2023	Débit (c1) BR1 2023	Crédit (c2) CF 2022	Crédit (c2) BI 2023	Crédit (c2) BR1 2023
Opération 1	C 4...							
	C 4...							
Opération 2	C 4...							
	C 4...							
Opération 3	C 4...							
	C 4...							
Opération ...	C 4...							
	C 4...							
TOTAL			-	-	-	-	-	-

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique. **Les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître**

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

COMPTES	CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants				COMPTES
		CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023		CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023	
641x, 646x, 647x, 648x, 649x et 691x	Personnel	1 758 002	2 145 000	-42 046,00	2 102 954	Subventions de l'Etat	3 519 673	3 618 441	-25 947,00	3 592 494	731x
	<i>dont charges de pensions civiles*</i>	192 982	235 000	-20 000,00	215 000	<i>Dont contribution versée par l'OFB</i>	3 489 673	3 479 397	0,00	3 479 397	
						Fiscalité affectée			0,00		73, 7492, 7571 * le paramétrage spécifique à chaque année concernant les produits de la fiscalité affectée
60x, 61x, 62x, 63x, 64x (hors 647x), 65x, 66x et 69x Nouveaux Charges (résultat de la mise en jeu de la garantie de l'organisme et d'adhésion aux provisions et dépréciations relatives aux dispositifs d'intervention)	Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 349 437	2 204 186	-360 215,00	1 843 971	Autres subventions	16 800	188 528	-60 328,00	128 200	749x, 750, 749x (hors 7491 et 7492) et 7573x
6373x * le paramétrage spécifique à chaque année concernant les : - Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme - Dotations aux provisions et dépréciations relatives aux dispositifs d'intervention	Intervention (le cas échéant)	390 515	670 381	-332 855,00	337 526	Autres produits	215 353	118 080	17 500,00	135 580	75x, 71x, 72x, 746, 7461, 75x (hors 7571 et 7573x), 75x, 76x et 75x
	TOTAL DES CHARGES (1)	3 497 954	5 019 567	-735 116,00	4 284 451	TOTAL DES PRODUITS (2)	3 751 826	3 925 049	-68 775,00	3 856 274	
	Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	253 872	0	0,00	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	1 094 518	-666 341,00	428 177	
	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 751 826	5 019 567	-735 116,00	4 284 451	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 751 826	5 019 567	-735 116,00	4 284 451	

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	253 872	-1 094 518	666 341,00	-428 177
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	396 944	500 000	0,00	500 000
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	75 407		0,00	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0,00	
- produits de cession d'éléments d'actifs			0,00	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			0,00	
capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAI)	575 409	-594 518	666 341,00	71 823

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants					
	CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023		CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023		
Insuffisance d'autofinancement	0	594 518	-594 518,00	0	Capacité d'autofinancement	575 409	0	71 823,00	71 823	Financements reçus dans l'exercice concernant les comptes 101x et 104x (hors 1049x)	
Acquisitions de l'exercice concernant les comptes 20x, 21x, 23x, 24x, 25x et 27x	Investissements	1 151 534	1 881 367	-662 541,00	1 218 826	Financement de l'actif par l'Etat	1 176 575	1 389 150	-395 655,20	993 495	Financements reçus dans l'exercice concernant les comptes 131x et 134x (hors 1349)
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		30 000	140 152,00	170 152	- Augmentation des fonds propres avec flux financiers (hors financements reçus) : 133x, 136, 13x
						Autres ressources			0,00		- Croisement ou rétroactions de l'actif immobilisé de l'exercice - il faut prendre en considération le prix de cession engagé au compte 739 des dépenses intervenant sur des actifs comptabilisés aux comptes 20x, 21x, 23x, 24x, 25x et 27x ainsi que le remboursement reçu pendant l'exercice concernant les comptes 28x et 27x
Remboursements de l'exercice concernant les emprunts et dettes assimilées (comptes 16x)	Remboursement des dettes financières			0,00		Augmentation des dettes financières		0,00		nouveaux emprunts et dettes assimilées de l'exercice (comptes 16x)	
	TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 151 534	2 475 885	-1 257 059,00	1 218 826	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 751 984	1 419 150	-183 680,20	1 235 470	
	Augmentation du fonds de roulement (7) : (6)-(5)	600 450	0	16 643,80	16 644	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	1 056 735	-1 056 735,00	0	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIÉ

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants				
	CF 2022	BR1 2023	Variation BR1/BR2	BR2 2023	
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	600 450	-1 056 735	1 073 378,80	16 644	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	113 603	425 180	-424 637,20	543	
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	486 848	-1 481 915		16 101	Rentrer manuellement le chiffre
<i>Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*</i>	135 157	-868 173	973 065,50	104 893	
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	2 099 944	1 043 209	1 073 378,80	2 116 588	Niveau du fonds de roulement N-1 + variation du fonds de roulement N
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-169 812	255 368	-424 637,00	-169 269	Niveau du besoin en fonds de roulement N-1 + variation du besoin en fonds de roulement N
Niveau final de la TRÉSORERIE	2 269 756	787 841	1 498 015,80	2 285 857	Niveau de la trésorerie N-1 + variation de trésorerie N

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	2 269 756,08	2 012 323,37	2 492 689,01	3 046 169,70	3 137 095,96	3 485 709,78	2 835 026,98	2 558 813,10	2 932 781,61	2 530 782,15	2 975 019,77	2 724 966,05	33 001 133,56
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	270,00	703 932,62	980 512,80	2 978,24	705 383,79	1 200,87	1 284,64	703 313,68	2 010,00	431 528,08	1 562,28	0,00	3 533 977,00
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	0,00	695 879,30	974 231,02	0,00	695 879,30	0,00	0,00	695 879,30	0,00	417 528,08	0,00	0,00	3 479 397,00
Autres financements de l'Etat													0,00
Fiscalité affectée													0,00
Autres financements publics													0,00
Recettes propres	270,00	8 053,32	6 281,78	2 978,24	9 504,49	1 200,87	1 284,64	7 434,38	2 010,00	14 000,00	1 562,28	0,00	54 580,00
Recettes budgétaires fléchées (dont plan de relance)	2 000,00	0,00	5 000,00	345 040,00	0,00	0,00	147 152,00	18 400,00	0,00	680 882,00	234 327,00	52 600,00	1 485 401,00
Financements de l'État fléchés	0,00	0,00	0,00	345 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 754,00	185 255,00		1 106 049,00
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	147 152,00	18 400,00	0,00	57 128,00	18 072,00	25 600,00	271 352,00
Recettes propres fléchées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	31 000,00	27 000,00	108 000,00
Opérations non budgétaires	4 990,00	-1 364,23	-5 760,69	957,24	4 818,68	18 210,00	264,20	-3 293,76	0,00	-18 821,44	0,00	0,00	0,00
Emprunts : encaissements en capital													0,00
Prêts : encaissement en capital													0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	4 990,00	-1 364,23	-5 760,69	957,24	4 818,68	18 210,00	264,20	-3 293,76		-18 821,44			0,00
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA encaissée													0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													0,00
A. TOTAL	7 260,00	702 568,39	979 752,11	348 975,48	710 202,47	19 410,87	148 700,84	718 419,92	2 010,00	1 093 588,64	235 889,28	52 600,00	5 019 378,00
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	187 640,91	247 637,41	388 928,53	210 956,98	228 842,08	318 163,41	261 687,55	264 995,94	362 099,75	449 636,85	309 543,00	392 635,97	3 622 768,38
Personnel	158 224,42	158 059,05	261 598,55	163 504,98	151 005,82	154 259,52	199 130,76	204 804,17	191 418,43	172 291,00	193 800,00	188 889,80	2 196 986,50
Fonctionnement	26 494,74	89 578,36	103 353,97	44 163,26	64 589,92	132 556,52	56 576,79	20 203,27	140 740,00	150 743,00	110 743,00	163 746,17	1 103 489,00
Intervention	1 000,00	0,00	14 936,99	0,00	2 000,00	19 949,57	0,00	9 900,00	19 941,32	25 000,00	5 000,00	40 000,00	137 727,88
Investissement	1 921,75	0,00	9 039,02	3 288,74	11 246,34	11 397,80	5 980,00	30 088,50	10 000,00	101 602,85			184 565,00
Dépenses liées à des recettes fléchées (dont plan de relance)	73 767,40	-26 360,18	37 306,09	50 995,40	132 746,57	343 466,39	166 787,57	75 416,67	41 909,71	209 000,00	176 400,00	99 072,88	1 380 508,50
Personnel	51 810,60	-51 810,60	0,00	2 994,25	3 030,74	3 012,50	3 058,87	3 058,57	3 058,57	4 000,00	11 400,00	11 400,00	45 013,50
Fonctionnement	1 613,20	17 590,42	18 322,09	5 783,70	952,01	15 957,81	5 678,97	3 306,12	4 231,68	10 000,00	10 000,00	8 000,00	101 436,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	72 478,00	0,00	47 238,40	6 410,72	23 688,00	25 000,00	5 000,00	19 982,88	199 798,00
Investissement	20 343,60	7 860,00	18 984,00	42 217,45	56 285,82	324 496,08	110 811,33	62 641,26	10 931,46	170 000,00	150 000,00	59 690,00	1 034 261,00
Opérations non budgétaires	3 284,40	925,52	36,80	-3 903,16	0,00	8 463,87	-3 560,40	4 038,80	0,00	-9 285,83	0,00	0,00	0,00
Emprunts : remboursements en capital													0,00
Prêts : décaissements en capital												0,00	0,00
Dépôts et cautionnements													0,00
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	3 284,40	925,52	36,80	-3 903,16	0,00	8 463,87	-3 560,40	4 038,80		-9 285,83			0,00
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA décaissée													0,00
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00
B. TOTAL	264 692,71	222 202,75	426 271,42	258 049,22	361 588,65	670 093,67	424 914,72	344 451,41	404 009,46	649 351,02	485 943,00	491 708,85	5 003 276,88
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-257 432,71	480 365,64	553 480,69	90 926,26	348 613,82	-650 682,80	-276 213,88	373 968,51	-401 999,46	444 237,62	-250 053,72	-439 108,85	16 101,12
SOLDE CUMULE (1) + (2)	2 012 323,37	2 492 689,01	3 046 169,70	3 137 095,96	3 485 709,78	2 835 026,98	2 558 813,10	2 932 781,61	2 530 782,15	2 975 019,77	2 724 966,05	2 285 857,20	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

Les cases contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules.

Concernant les parties "Opérations non budgétaires", le lien avec le tableau d'équilibre financier est le suivant :

- La somme des 3 lignes "Emprunts : encaissement en capital + Prêts : encaissement en capital + Dépôts et cautionnement" doit correspondre à la ligne 13 du TEF
- La somme des 2 lignes "TVA encaissée + dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissement" doit correspondre à la ligne 13 du TEF

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2023 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		305 206	410 099	-20 780	45 473	
Recettes fléchées (b)	305206	1485401	1057470	487522	213400	3548999
Financements de l'État fléchés	291406	1 106 049 €	632770			2030225
Autres financements publics fléchés	13800	271 352 €	340700	487522	213400	1326774
Recettes propres fléchées		108 000 €	84000			192000
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	1380509	1488348	421270	188280	3478407
Personnel						
AE=CP		45014	182300	159550	114000	500864
Fonctionnement						
AE		115500	182550	102600	33400	434050
CP		101436	252990	61720	74280	490426
Intervention						
AE		87242	125000			212242
CP		199798	132000			331798
Investissement						
AE		194536	815785	200000		1210321
CP		1034261	921058	200000		2155319
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	305206	104893	-430878	66252	25120	70593

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	305 206	410 099	-20 780	45 473	70 593	70 593

Appel à projet 2022 de l'OFB BOP 113	Atlas de Biodiversité communale (Colmier le Haut et Vals des tilles) Régulation en Réserve intégrale Surveillance Travaux sobriété énergétique Application de partage de l'espace Boutique Matériel pour études sur chiroptères Etudes sur l'avifaune Achat matériel informatique Aménagement de la porte de Chalmessin - Hêtre magique Achat de mobilier (le Relais + Maison de la forêt)
Financement de l'Agence de l'eau Seine Normandie via le CTEC	Inventaire des milieux humides du Chatillonnais
Fonds Vert / Fonds Eperon	Développement du tourisme équestre au sein du Parc national de forêts
Fonds Vert	Equipement des portes du cœur du Parc national de forêts
Appel à projet Sentier de Nature (CEREMA)	GR de Pays
FEDER BFC	Espèces à enjeux Forêts et Changement climatique Typologie des prairies
LEADER	Belle Balade
Subvention du Parc national des Ecrins	Observatoire Sanitaire
Mécénat GMF	Malette pédagogique Cartels pour la Belle Balade Aménagements au Vals d'Esnoms
Programme Life Biodiv'Est (région GE)	Life BIODIV'EST - PSE Forêt
DRAAF GE / DRAAF BFC	Mise en place et suivi des MAEC 2023
Plan de relance	Construction d'abris pour les "Portes du cœur" Mise en place Boucle du cœur Elaboration d'un guide du mobilier urbain pour les communes Restauration de la zone humide de Bure les Templiers (21) Ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier le Haut (52) Restauration du ruisseau des Gouilles (21) Marais de Vau à Chameroy - Rochetaillée (52) Réfection des équipements du marais des Brosses à Recey-sur-Ource Aménagement pédagogique de la RNR de Villemoron Point de vue de Semond Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris Exposition "truffe" dans la Maison de la forêt et du Parc national Mise en protection de la Tuffière Amorey (Auberive - 52) Interprétation de la porte de Chalmessin Matérialisation sur le terrain des limites des îlots de vieux bois Restauration de la pelouse de La Bosse (Rochetaillée - 52) Restauration de la pelouse de la Combe Bot (Bugnières - 52) Restauration de la pelouse de La Rache à Chameroy (Rochetaillée - 52) Restauration de la pelouse du Mont (Latrecey -52) Restauration de la pelouse du Mont Musard (Le Montsaigeonnais - 52) Création d'un livret pédagogique - Action CEN Saint Germain Implantation d'une haie sur la commune d'Auberive Implantation d'infrastructures agro-écologiques chez 6 agriculteurs du plateau de Dancevoir Equiper en agroforesterie intraparcellaire et en haies périphériques une parcelle cultivée de 70 ha, pour constituer une trame structurante sur le plateau GAEC HOUDAN Implantation de 3 linéaires de haies sur la commune de Villotte

TABLEAU 8
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance (toutes mesures)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.
Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance (biodiversité, immobilier de l'Etat, Avenir Montagne), mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Antérieures à 2023 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		64 440	64 440	64 440	
Recettes fléchées (b)	64440	575754	0	0	640194
Financements de l'Etat fléchés	64 440 €	575 754 €			640194
Autres financements publics fléchés					0
Recettes propres fléchées					0
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0	821558	0	0	821558
Personnel					
AE=CP					0
Fonctionnement					
AE					-
CP					-
Intervention					-
AE					-
CP		112557			112 557
Investissement					-
AE					-
CP		709001			709 001
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	64440	-245804	0	0	-181364

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)					0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice	64 440		64 440	64 440	-181 364
(a) + (b) - (c) + (d) - (e)					

Plan de relance	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'abris pour les "Portes du cœur" Mise en place Boucle du cœur Elaboration d'un guide du mobilier urbain pour les communes Restauration de la zone humide de Bure les Templiers (21) Ruisseau de la fontaine aux chèvres à Colmier le Haut (52) Restauration du ruisseau des Goules (21) Marais de Vau à Chameroy - Rochetaillée (52) Réfection des équipements du marais des Brosses à Recey-sur-Ource Aménagement pédagogique de la RNR de Villemoron Point de vue de Semond Aménagement de la Maison Ste Ruffine en habitat chauve-souris Exposition "truffe" dans la Maison de la forêt et du Parc national Mise en protection de la Tuffière Amorey (Auberive - 52) Interprétation de la porte de Chalmessin Matérialisation sur le terrain des limites des îlots de vieux bois Restauration de la pelouse de La Bosse (Rochetaillée - 52) Restauration de la pelouse de la Combe Bot (Bugnières - 52) Restauration de la pelouse de La Rache à Chameroy (Rochetaillée - 52) Restauration de la pelouse du Mont (Latrecey - 52) Restauration de la pelouse du Mont Musard (Le Montsaigeonnais - 52) Création d'un livret pédagogique - Action CEN Saint Germain Implantation d'une haie sur la commune d'Auberive Implantation d'infrastructures agro-écologiques chez 6 agriculteurs du plateau de Dancevoir Equiper en agroforesterie intraparcellaire et en haies périphériques une parcelle cultivée de 70 ha, pour constituer une trame structurante sur le plateau GAEC HOUDAN Implantation de 3 linéaires de haies sur la commune de Villotte
-----------------	--

	Ss total fonctionnement	444 833,00	114 729,00	123 899,00	0,00	100 704,00	100 704,00	48 329,00	18 759,00	0,00	133 148,00	133 148,00	163 663,00	236 103,00	23 500,00	23 500,00	33 400,00	33 400,00	445 166,00	444 910,00
	Ss total intervention	267 597,00	288 853,00	288 853,00	0,00	0,00	0,00	185 336,00	156 006,00	0,00	112 557,00	112 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 853,00	268 563,00
	Ss total investissement	2 263 437,00	1 274 637,00	1 318 341,00	0,00	200 941,00	200 941,00	841 172,00	565 003,00	0,00	841 704,00	841 704,00	543 785,00	647 058,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	2 263 067,00	2 253 765,00
	TOTAL	3 376 267	1 678 219	1 731 093	0	324 445	324 445	1 074 637	739 768	0	1 110 209	1 110 209	844 248	1 019 961	360 300	360 300	147 400	147 400	3 407 488	3 377 638

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

Autofinancement des opérations pluriannuelles	-110 048,00
---	-------------

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision		Prévision 2023		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encasement des années antérieures à 2023	Encasement des années antérieures à 2023	Encasement prévus en 2023	Encasement s prévus en 2024	Encasements prévus en 2025	Encasements prévus > 2026
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	
[ABRIS_PORTESCOEUR]Construction d'abris pour les "Portes"	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	363 769,00		363 769,00				
Total Op.1		363 769,00	0,00	363 769,00	0,00	0,00	0,00	
[EQUESTRE_TOUR]Mise en place des Boucles du Coeur du	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	309 100,00		92 730,00	216 370,00			
Total Op.2		309 100,00	0,00	92 730,00	216 370,00	0,00	0,00	
[HUM_BURE]Restauration de la zone humide de Bure les Tem	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	11 221,00		11 221,00				
Total Op.3		11 221,00	0,00	11 221,00	0,00	0,00	0,00	
[HUM_FONTCHEVRES]Ruisseau de la fontaine aux chèvres à	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	8 802,00		8 802,00				
Total Op.4		8 802,00	0,00	8 802,00	0,00	0,00	0,00	
[HUM_GOULLES]Restauration du ruisseau des Goules (21)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	4 000,00		4 000,00				
Total Op.5		4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	
[HUM_VAU]Marais de Vau à Chamero - Rochetaillée (52)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	17 240,00		17 240,00				
Total Op.6		17 240,00	0,00	17 240,00	0,00	0,00	0,00	
[NFRA_STERUFFINE]Aménagement de la Maison Ste Ruffin	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	15 000,00		15 000,00				
Total Op.7		15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	
[NFRA_TUFFAMOREY]Mise en protection de la Tuflère Am	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.8		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[NFRA_TRUFFES]Exposition "truffe" dans la Maison de la fo	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.9		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[NFRA_PORTECHAL]Aménagement Portes de Chalmessin - Hêtre magique	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	135 811,00		52 192,00	83 619,00			
Total Op.10		135 811,00	0,00	52 192,00	83 619,00	0,00	0,00	
[NFRA_MARISBROSSES]Réfection des équipements du mar	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	112 000,00		112 000,00				
Total Op.11		112 000,00	0,00	112 000,00	0,00	0,00	0,00	
[NFRA_ARCAUBCHAT]Interprétation et aménagement des p	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	219 473,00		65 333,00	154 140,00			
Total Op.12		219 473,00	0,00	65 333,00	154 140,00	0,00	0,00	
[NFRA_RNRVLEEMORON]Aménagement pédagogique de la	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	2 948,00		2 948,00				
Total Op.13		2 948,00	0,00	2 948,00	0,00	0,00	0,00	
[NFRA_SEMOND]Point de vue de Semond	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.14		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[INTERP_CHAL]Interprétation de la porte de Chalmessin	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.15		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[IVB_PLAQUETTE]Matérialisation sur le terrain des limites de	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.16		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[PELOUSE_BOSSE]Restauration de la pelouse de La Bosse	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 322,00		1 322,00				
Total Op.17		1 322,00	0,00	1 322,00	0,00	0,00	0,00	
[PELOUSE_COMBEBOT]Restauration de la pelouse de la Co	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	16 243,00		16 243,00				
Total Op.18		16 243,00	0,00	16 243,00	0,00	0,00	0,00	
[PELOUSE_LARACHE]Restauration de la pelouse de La Ra	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	11 999,00		11 999,00				
Total Op.19		11 999,00	0,00	11 999,00	0,00	0,00	0,00	
[PELOUSE_MONT]Restauration de la pelouse du Mont (Latrecey -52)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	9 724,00		9 724,00				
Total Op.20		9 724,00	0,00	9 724,00	0,00	0,00	0,00	
[PELOUSE_MUSARD]Restauration de la pelouse du Mont Musard (Le Montsaugonnais - 52)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	1 486,00		1 486,00				
Total Op.21		1 486,00	0,00	1 486,00	0,00	0,00	0,00	
[TVB_DANCEVOR]Implantation d'infrastructures agro-écolog	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.22		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[TVB_MARGNY]Équiper en agroforesterie intraparcellaire et	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[TVB_VILLOTTE]Implantation de 3 linéaires de haies sur le commune de Vill	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.24		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[SIGN_ROUTIER]Signalétique routière	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.25		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[STGERMAN]Création d'un livret pédagogique - Action CEN	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***							
Total Op.26		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
[GR_PNFo]Création du GR de Pays	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	477 174,00		143 152,00	50 000,00	284 022,00		
Total Op.27		477 174,00	0,00	143 152,00	50 000,00	284 022,00	0,00	
[MIL_HUMID_CHAT]Inventaire des milieux humides du Chatillonnais	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	32 000,00		25 600,00	6 400,00			
Total Op.28		32 000,00	0,00	25 600,00	6 400,00	0,00	0,00	
[ABC_2022]Atlas de la Biodiversité Communal (Colmier le Haut et Vals des Tilles)	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***	46 000,00	13 800,00	18 400,00	13 800,00			
Total Op.29		46 000,00	13 800,00	18 400,00	13 800,00	0,00	0,00	
Ss total financement de l'Etat		1 240 138,00	0,00	786 009,00	454 129,00	0,00	0,00	
Ss total autres financements publics		555 174,00	13 800,00	187 152,00	70 200,00	284 022,00	0,00	
Ss total autres financements		31 000,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		1 826 312,00	13 800,00	1 000 161,00	524 329,00	284 022,00	0,00	

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés
 ** Autres financements publics et autres financements publics fléchés
 *** Recettes propres et recettes propres fléchés

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR 2023	
Niveau x initiau x	1	Niveau initial de restes à payer (CF 2022)	1 902 944
	2	Niveau initial du fonds de roulement (CF 2022)	2 099 944
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement (CF 2022)	-169 812
	4	Niveau initial de la trésorerie (CF 2022)	2 269 756
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (CF 2022)	135 157
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (CF 2022)	2 134 599
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	4 191 162
	6	Résultat patrimonial	-428 177
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	71 823
	8	Variation du fonds de roulement	16 644
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 543
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 543
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	16 101
	12.a	Recettes budgétaires	5 019 378
12.b	Crédits de paiement ouverts	5 003 277	
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	0	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	16 101	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	104 893	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-88 792	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	543	
16	Variation des restes à payer	-812 115	
Niveau x finaux	17	Niveau final de restes à payer	1 090 829
	18	Niveau final du fonds de roulement	2 116 588
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-169 269
	20	Niveau final de la trésorerie	2 285 857
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	240 049
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	2 045 808

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Les cases contenant grisées sont complétées automatiquement par des formules.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Paris, le

*Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous-direction de la protection et de la restauration
des écosystèmes terrestres
Bureau des espaces protégés*

**L'adjointe au sous-directeur de la protection et
de la restauration des écosystèmes terrestres**

à

Monsieur le directeur du parc national de
Forêts

Affaire suivie par : Carole Rival
carole.rival@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 73 52

**Objet : APPROBATION EXPRESSE DU BR N°2 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DE
FORETS**

Par envoi du 24 novembre 2023, vous avez transmis à mes services le budget rectificatif n°2 de l'établissement public du parc national de Forêts pour 2023, adopté par délibération n°2023-23 du conseil d'administration réuni le 16 novembre 2023.

Au vu des pièces constitutives du dossier et conformément aux dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et au vu de l'urgence, je vous informe que j'approuve expressément ce document budgétaire.

L'adjointe au sous-directeur de la protection
et de la restauration des écosystèmes terrestres

Caroline VENDRYES